

PROCÈS-VERBAL d'une réunion ordinaire du **Conseil d'établissement** de l'école institutionnelle de l'Arc-en-Ciel / de l'Aventure, tenue à l'école de l'Arc-en-Ciel (475 rue Racine, Québec), le **4 octobre 2017 à 19h**, à laquelle ont participé :

- **Les représentants des parents :**
Madame Mariève Bédard, Messieurs Karim El-Ouassiti, Maxime Gauthier, Éric Gignac et Simon Vézina.
- **Les représentants des enseignants :**
Mesdames Linda Blanchette-Rivard, Rosie-Anne Goulet-Vaugeois et Alexandra Lapointe ainsi que Monsieur Jean-François Goudreault.
- **Les représentantes du personnel de soutien :**
Mesdames France Martel et Nicole Rioux.
- Monsieur Patrice Gosselin (**commissaire**)
- Monsieur Martin Auger (**directeur**)

1. a) Mot de bienvenue

M. Martin Auger déclare la séance officiellement ouverte à 19h06 et souhaite la bienvenue aux membres présents.

b) Priorités de l'année 2017-2018

M. Auger nous fait part des priorités du conseil d'établissement et de l'école pour l'année :

- Première année des nouvelles « Règles de conduite de l'école »;
- Agrandissement de l'école de l'Aventure.

c) Présentation des membres

Les membres se présentent tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

CÉ-2017-2018-01

Il est proposé par Mme Nicole Rioux que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2017

CÉ-2017-2018-02

Il est proposé par Mme Linda Blanchette-Rivard que le procès-verbal de la réunion du 31 mai 2017 soit adopté avec les correctifs suggérés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal

M. Auger fait les suivis nécessaires.

Point 6 : Plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

- QES refait l'an dernier;
- Sera discuté au CÉ cette année;
- Encore des efforts à faire sur certains points.

Point 7 : Budget pour l'année scolaire 2017-2018:

- Documents déjà envoyés à M. Vézina;
- Sera discuté au CÉ cette année.

Point 13 : Parole à la technicienne des services de garde:

- Suivi déjà fait en 2016-2017

5. Droit de parole au public

1 personne du public est présente.

Des précisions sur le droit de parole aux personnes du public.

Se référer à la règle 7 du document « Règles de régie interne pour les séances du Conseil d'Établissement ».

6. Élection du poste de président(e)

M. Auger explique de quelle façon se dérouleront les élections aux postes de président, vice-président, secrétaire et trésorier du conseil d'établissement.

Durant la période de mise en candidature au poste de président(e), Mme Mariève Bédard s'est proposée. Elle est élue par acclamation.

7. Élection du poste de vice-président(e)

Durant la période de mise en candidature, M. Éric Gignac s'est proposé. Il est élu par acclamation.

8. Élection du poste de secrétaire

Durant la période de mise en candidature, M. Jean-François Goudreault s'est proposé. Il est élu par acclamation.

9. Élection du poste de trésorier/trésorière

Durant la période de mise en candidature, M. Maxime Gauthier s'est proposé. Il est élu par acclamation.

10. Nomination des membres de la communauté

Mme Bédard explique le rôle d'un membre de la communauté.

Tous les membres s'entendent pour réinviter les représentantes des deux organismes communautaires présentes aux séances du Conseil 2016-2017 :

Centre de l'amitié autochtone et Club optimiste

M. Auger contactera ces deux organismes.

11. Dénonciation d'intérêt des membres

M. Auger explique que tout membre ayant des intérêts personnels qui pourraient le mettre en conflit par rapport à son rôle au sein du CÉ doit remplir le formulaire prévu à cet effet et le remettre à la direction avant la fin de la séance.

12. Établissement du calendrier des rencontres

M. Auger présente le calendrier des réunions pour l'année scolaire 2017-2018.

La rencontre prévue le 21 février devra être déplacée car une rencontre du comité CSEHDAA de la Commission Scolaire de la Capitale se tient au même moment. M. Auger propose d'envoyer un sondage Doodle pour la déplacer.

CÉ-2017-2018-03

Il est proposé par M. Maxime Gauthier que le calendrier soit adopté tel que présenté, avec l'ajout du déplacement de la rencontre du 21 février.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Établissement des règles de régie interne

M. Auger propose de ne pas modifier le document malgré l'ajout de membres substitués.

Ce dernier sera révisé en entier lors d'une prochaine séance du CÉ.

CÉ-2017-2018-04

Il est proposé par M. Simon Vézina que le document «Règles de régie interne pour les séances du Conseil d'Établissement» soit adopté tel quel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Projection des sorties éducatives pour l'année scolaire 2017-2018

M. Auger parcourt les documents qui traitent des sorties éducatives des deux écoles. Il mentionne qu'il n'est pas exclu que des changements aient lieu. Le cas échéant, le CÉ en sera informé. Il répond aux questions des membres.

Il est rappelé qu'un maximum de 50\$ peut être demandé aux parents.

Le montant de 51\$ demandé aux parents des élèves de 6^e année de l'école de l'Arc-en-Ciel est ramené à 50\$.

Une lettre sera envoyée aux parents pour expliquer que les sorties ne demandant pas de transport (déplacement à pied) peuvent être réalisées sans autorisation de ces derniers.

CÉ-2017-2018-05

Il est proposé par M. Éric Gignac d'approuver la projection des sorties éducatives telles que modifiées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Projection des campagnes de financement pour l'année scolaire 2017-2018

M. Auger mentionne qu'il y aura deux campagnes de financement pour aider les élèves de 6^e année à payer leur voyage de fin d'année. Mme Blanchette-Rivard précise que ces campagnes se tiendront à Noël (gratteux) ainsi qu'à Pâques (chocolat).

CÉ-2017-2018-06

Il est proposé par Mme France Martel d'adopter ces deux campagnes de financement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Budget de fonctionnement du CÉ.

M. Auger mentionne que le budget de départ du CÉ provient de la Commission Scolaire et qu'il est établi en fonction du nombre de membres votants. Pour l'année 2017-2018, le budget est de 2106\$. Le trésorier tiendra un registre des dépenses au cours de l'année. Habituellement, une partie de cette somme est utilisée pour l'activité de reconnaissance des bénévoles.

17. Le rôle des substituts

Suite à l'assemblée générale des parents, il reste des questionnements :

1. Les substituts peuvent-ils assister aux rencontres du CÉ?
2. Ont-ils le droit de parole?

Le sujet a été discuté au CCG (conseil consultatif de gestion de la Commission Scolaire de la Capitale) et la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a développé sur ce sujet dans une de ses publications; dans le but de ne pas alourdir les rencontres et de respecter la Loi, il est demandé aux substituts voulant assister aux rencontres du CÉ (sans substituer un autre membre) d'adopter la position de « membre du public ».

Cette précision sera présente dans le prochain document « Règles de régie interne pour les séances du conseil d'établissement ».

18. Parole à la technicienne des services de garde

Dès la prochaine séance ce point à l'ordre du jour deviendra « Parole aux représentantes des services de garde ».

19. Parole à la représentante de l'OPP

Actuellement, l'OPP travaille fort à organiser la fête de l'Halloween dans les 2 écoles; thème Harry Potter, collation, bricolage et activités en lien avec le thème.

20. Parole au commissaire

2 mandats : Politique de la réussite du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que l'augmentation de la clientèle scolaire (1 nouvelle école dans St-Émile, agrandissement de l'école du Val-Joli et de l'école Du Buisson)

Rappel du rôle du Commissaire : Répondre aux gens de son district (parents, résidents, etc.)

21. Parole au représentant du comité de parents

Prochaine rencontre du comité : mardi 10 octobre 2017 à l'école secondaire Cardinal-Roy

22. Parole au responsable de la trésorerie

Rien à préciser.

23. Levée de l'assemblée

CÉ-2017-2018-07

Il est proposé par Mme Rosie-Anne Goulet-Vaugeois que la rencontre soit levée à 20h55.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Jean-François Goudreault
Secrétaire

Mariève Bédard
Présidente